



Contestation amende forfaitaire majorée

Par **joxrsv1000**, le **21/07/2016 à 15:53**

Bonjour,

Je vous explique mon problème, car j'arrive à court de patience.
L'année dernière le 31-03-2015, ma compagne a été contrôlée par des gendarmes.

Ils ne lui ont rien dit, ont procédé au contrôle des documents et l'ont laissé repartir sans rien du tout, en lui souhaitant une bonne journée.

Cependant au mois de décembre 2015, nous recevons un courrier stipulant que nous devons une amende majorée de 85€, correspondant à l'infraction suivante: "conduite d'un véhicule ne permettant pas au conducteur de manœuvrer aisément".

A aucun moment nous n'avons quoique ce soit comme contravention, car en plus s'ils ont verbalisé ma compagne, ils se sont trompés d'adresse.

J'ai eu beau, par deux fois, expliqué la situation, ils le tribunal de police refuse d'entendre raison.

Que faire?

En attente d'une réponse favorable, je vous souhaite bonne route!

Par **Visiteur**, le **21/07/2016 à 17:16**

Bonjour,

si vos explications ne sont que verbales, ça ne donnera rien. Pas de contravention car erreur sur adresse ? Provenant de ? cette erreur...